

## Avis adopté

Séance plénière du 15 février 2023

### *Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements*

#### **Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques et Environnement et nature**

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont augmenté de 51 % entre 1990 et 2020. Ramenées à la population en moyenne mondiale, elles représentent près de 5 tonnes de CO<sup>2</sup> par habitant et par an, mais elles s'élèvent à près de 10 tonnes/habitant dans notre pays.

Ces émissions de gaz à effet de serre ont entraîné une augmentation de 1,2° de la température moyenne annuelle au niveau mondial par rapport à l'ère pré-industrielle. Les dépenses de l'État français favorables au climat sont estimées dans le budget 2023 à 40 milliards d'€ - les dépenses défavorables atteignent elles, a minima 67 milliards d'€.

Ces quelques rappels pour souligner l'enjeu de la réussite de la future Stratégie Française Energie-Climat, et donc des financements nécessaires à sa mise en œuvre effective. C'est ce à quoi s'attache l'avis rapporté par Julia Grimault, qui intervient à point nommé en amont du travail législatif sur la SFEC. Que dit-il ?

- que cela va exiger des engagements importants, de l'ordre de 75 milliards d'€/an en 2030 soit l'équivalent de 2,5% du PIB selon France Stratégie
- qu'il est important d'agir très vite et que la clé réside dans l'engagement de la sphère publique, qui doit déclencher des investissements privés
- que pour être couronnés de succès les efforts doivent être justement répartis
- que plusieurs leviers doivent être utilisés simultanément : l'investissement y compris via l'endettement public, les outils fiscaux conditionnés à des objectifs, l'édition de nouvelles normes qui permettent à tous les acteurs (privés comme publics) d'ajuster leurs trajectoires.

Les auditions ont aussi permis de constater que les coûts de l'inaction s'avèreraient dans tous les cas bien plus importants que ceux d'une action rapide, efficace et coordonnée.

Nos groupes soutiennent ces préconisations, et en particulier :

1- de mieux calibrer les subventions publiques pour renforcer l'efficacité de celles-ci, en commençant par supprimer progressivement les dépenses budgétaires et fiscales défavorables au climat grâce à un exercice du "budget vert" plus rigoureux et en améliorant les conditionnalités attachées aux subventions et financements dans le but d'en accroître l'efficacité, tout en encourageant l'activité économique en faveur de la transition écologique

2- de transformer le bouclier tarifaire par la mise en place d'un « bouclier progressif » (sur critères d'éligibilité) qui ciblerait principalement les ménages les plus vulnérables et les TPE-PME selon leur taille, leur secteur et leur localisation, pour tenir compte notamment de la dépendance plus ou moins forte à l'énergie

3- d'adosser à la Loi de Programmation Energie-Climat une programmation des finances publiques pour la transition écologique, qui permettrait à la fois de suivre les investissements climat réalisés et leurs déclinaisons sectorielles (énergie, transports, industries, agriculture) et de tracer une trajectoire pluriannuelle des fonds publics nécessaires

4- de renforcer les capacités d'action des collectivités, notamment via un programme pluriannuel de dotation avec des attributions bonifiées pour les collectivités porteuses de projets favorables à la transition et l'augmentation corrélative de l'enveloppe de la Banque des Territoires pour pallier aux insuffisances du marché bancaire

5- de redonner une trajectoire lisible au prix du carbone, en tenant compte du contexte des prix de l'énergie, pour tendre vers une cible de prix compatible avec l'atteinte des objectifs climatiques (autour de 100 euros la tonne en 2030, selon les travaux sur la « valeur tutélaire du carbone »). Sa mise en œuvre impliquera de définir des mesures d'accompagnement temporaires et ciblées pour les ménages et TPE et nécessitera également une transparence parfaite sur l'affectation des recettes et un élargissement de l'assiette fiscale pour garantir son acceptabilité

6- d'orienter une partie des importants fonds du livret A vers le financement de la transition écologique et moderniser le LDDS pour le dédier à la transition ainsi que garantir la transparence de l'information pour l'épargnant

7- d'appuyer la création d'un fonds européen pour la transition écologique, sur le modèle du "plan de relance et de résilience" et sortir les investissements matériels et immatériels relatifs à la transition écologique de la contrainte des 3 % du Pacte de stabilité et de croissance.

**Nos groupes voteront l'avis.**